
États financiers de BIXI Montréal

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'excédent accumulé	3
État de la situation financière.....	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
BIXI Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BIXI Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 22 avril 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126972

BIXI Montréal**État des résultats et de l'excédent accumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	Budget 2025	2025	2024
		\$	\$	\$
Revenus				
Location de vélos en libre-service – Abonnements et utilisations	8	29 932 514	31 185 832	26 542 383
Gestion du système de vélos en libre-service	8	7 911 539	8 126 349	6 663 629
		37 844 053	39 312 181	33 206 012
Commanditaires et espaces publicitaires	9	5 460 336	5 716 693	4 991 902
Ventes d'équipements et pièces		325 000	4 192 834	369 268
Services rendus		488 717	382 394	358 940
Intérêts		75 093	220 533	238 776
Autres		627 446	572 537	530 674
		44 820 645	50 397 172	39 695 572
Charges				
Gestion du système de vélos en libre-service	7	42 311 356	41 150 895	35 441 659
Gestion des commanditaires et espaces publicitaires		1 689 893	1 812 674	1 210 360
Équipements et pièces vendus		211 250	3 797 200	223 707
Services rendus		342 109	373 653	347 531
Frais financiers		9 600	59 929	2 719
Autres charges		241 646	291 543	202 131
		44 805 854	47 485 894	37 428 107
Excédent de l'exercice avant les éléments suivants		14 791	2 911 278	2 267 465
Recouvrement subvention salariale d'urgence du Canada		—	—	(349 760)
Excédent de l'exercice		14 791	2 911 278	2 617 225
Excédent accumulé, au début		7 927 882	7 927 882	5 310 657
Excédent accumulé, à la fin		7 942 673	10 839 160	7 927 882

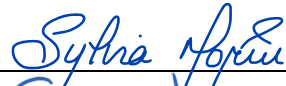
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

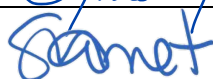
BIXI Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Actif			
Encaisse		6 696 554	4 252 990
Débiteurs	3	565 411	334 388
		7 261 965	4 587 378
Passif			
Créditeurs et charges à payer	4	6 179 181	5 720 243
Revenus perçus d'avance		667 254	451 132
		6 846 435	6 171 375
Actifs financiers nets (dette nette)		415 530	(1 583 997)
Actifs non financiers			
Immobilisations	5	4 344 366	3 702 951
Stocks		5 041 513	4 778 554
Frais payés d'avance		1 037 751	1 030 374
		10 423 630	9 511 879
Excédent accumulé		10 839 160	7 927 882
Obligations contractuelles	10		
Droits contractuels	11		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration


_____, Président


_____, Trésorier

BIXI Montréal
État de la variation des actifs financiers nets
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Excédent de l'exercice	2 911 278	2 617 225
Variation des immobilisations		
Acquisitions	(1 937 407)	(1 700 331)
Amortissement	1 290 147	1 047 417
Produit de cession	40 800	35 470
Gain à la cession d'immobilisations	(34 955)	(8 422)
	2 269 863	1 991 359
Variation des stocks	(262 959)	(1 340 917)
Variation des frais payés d'avance	(7 377)	(176 365)
Variation des actifs financiers nets	1 999 527	474 077
Dette nette au début	(1 583 997)	(2 058 074)
Actifs financiers nets (dette nette), à la fin	415 530	(1 583 997)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	2 911 278	2 617 225
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	1 290 147	1 047 417
Gain à la cession d'immobilisations	(34 955)	(8 422)
	4 166 470	3 656 220
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(231 023)	303 028
Créditeurs et charges à payer	458 938	(15 346)
Revenus perçus d'avance	216 122	42 129
Stocks	(262 959)	(1 340 917)
Frais payés d'avance	(7 377)	(176 365)
	4 340 171	2 468 749
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 937 407)	(1 700 331)
Produit de cession d'immobilisations	40 800	35 470
	(1 896 607)	(1 664 861)
Augmentation nette de l'encaisse	2 443 564	803 888
Encaisse au début	4 252 990	3 449 102
Encaisse à la fin	6 696 554	4 252 990

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution, nature des activités et mission

Constitution

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), RLRQ, chapitre C-38.

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Nature des activités

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun des villes desservies, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

Mission

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des obligations contractuelles et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations, le montant des échanges de services et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

Revenus

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (saisonniers et mensuels) et de diverses utilisations (occasionnelle et à la minute) du système BIXI, pour lesquels l'Organisme a une obligation de prestation, sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis pour les diverses utilisations ou progressivement sur la durée des abonnements. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des Revenus perçus d'avance à l'état de la situation financière.

2. Méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Les revenus de gestion du système BIXI, pour lesquels l'Organisme a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit progressivement sur la durée de l'entente.

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des ventes d'équipements et de pièces, des services rendus et des autres revenus pour lesquels l'Organisme a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Paiements de transfert

L'aide gouvernementale, sous forme de subventions, correspond à des revenus de transfert. Cette aide est constatée à titre de revenus lorsqu'elle est autorisée et que l'Organisme a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, l'aide gouvernementale est constatée à titre de passif.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Les postes de l'état de la variation de la dette nette en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Matériel de production	3 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Vélos et équipements	5 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa moins-value. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant aux villes desservies. Ils sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen et de la valeur nette de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant aux villes.

3. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	561 962	138 872
Taxes à la consommation à recevoir	—	195 516
Subvention à recevoir	3 449	—
	565 411	334 388

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs	2 838 832	1 679 876
Frais courus	1 445 826	2 392 912
Salaires et avantages sociaux à payer	1 825 730	1 527 866
Provision pour revenus d'abonnements	—	119 589
Taxes à la consommation à payer	68 793	—
	6 179 181	5 720 243

5. Immobilisations

	Solde au 31 décembre 2024	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2025
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	3 567 994	846 267	198 650	4 215 611
Améliorations locatives	1 220 510	628 228	2 600	1 846 138
Mobilier et informatique	297 449	5 099	—	302 548
Matériel de production	77 835	6 300	—	84 135
Équipements d'entrepôt	1 100 538	432 198	29 205	1 503 531
Vélos et équipements	246 092	—	—	246 092
Logiciel	1 052 337	19 315	—	1 071 652
	7 562 755	1 937 407	230 455	9 269 707
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	2 060 531	651 728	198 650	2 513 609
Améliorations locatives	663 966	237 511	—	901 477
Mobilier et informatique	213 940	33 772	—	247 712
Matériel de production	63 489	7 611	—	71 100
Équipements d'entrepôt	480 298	142 960	25 960	597 298
Vélos et équipements	152 260	19 031	—	171 291
Logiciel	225 320	197 534	—	422 854
	3 859 804	1 290 147	224 610	4 925 341
Valeur comptable nette	3 702 951	647 260	5 485	4 344 366

6. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 244 463 \$ (200 269 \$ en 2024).

7. Charges par objet

	2025	2024
	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	17 046 623	14 364 069
Frais d'installation, d'entretien et de réparations – Stations et vélos	10 207 356	10 006 747
Matériels destinés à la vente	3 797 200	223 707
Frais de promotion et de publicité	2 913 132	2 448 822
Honoraires pour services professionnels et techniques	2 481 968	1 787 015
Frais des technologies de l'information	2 407 306	1 953 627
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments	2 384 373	1 756 226
Fournitures et autres biens non durables	1 511 797	791 328
Frais de transactions bancaires	1 145 638	989 401
Frais d'utilisation, de location, d'entretien et réparation – Véhicules de transport	1 031 445	858 523
Frais d'assurance	482 939	396 703
Frais de télécommunications	444 731	420 592
Frais de transport et manutention	124 944	232 716
Autres charges	156 366	148 495
	46 135 818	36 377 971
Amortissement des immobilisations	1 290 147	1 047 417
Frais financiers	59 929	2 719
	47 485 894	37 428 107

Au cours de l'exercice 2024, l'Organisme a pu récupérer de l'Agence du revenu du Canada des intérêts et pénalités totalisant 349 760 \$, en lien avec une contestation de son inadmissibilité à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). Ce recouvrement a été également comptabilisé en tant que charge non récurrente à l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice 2024.

8. Transactions entre apparentés

L'Organisme est apparenté à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de l'Organisme sont le directeur général et les membres du conseil d'administration.

L'Organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'Organisme est donc apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

8. Transactions entre apparentés (suite)

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2028, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélopartage, comprenant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage, ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.
- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI, ne sont pas comptabilisés.

Contributions financières de la Ville de Montréal

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 6 142 290 \$ (5 685 226 \$ en 2024) pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant les 19 arrondissements.

En vertu de cette même entente, la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service comprenant les abonnements et les frais d'utilisation, sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois. Tout excédent réalisé est affecté à un fonds de réserve spécifique au territoire selon la part attribuable de la Ville de Montréal. Ce fonds vise à soutenir les besoins opérationnels de l'Organisation jusqu'à ce que le plafond des excédents cumulés soit atteint. Ce plafond est ajusté chaque année afin de représenter 25 % des frais d'exploitation budgétés pour l'année subséquente.

Lorsque ce plafond est atteint, la Ville de Montréal peut exiger le remboursement de la portion excédentaire attribuée à son territoire. Au 31 décembre 2025, le fonds de réserve pour le territoire de la Ville de Montréal est évalué à 8 440 385 \$ (6 489 356 \$ en 2024). Le plafond n'étant pas atteint, aucune somme n'est à rembourser à la Ville de Montréal.

Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage dans les rues, les trottoirs et les parcs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige aucuns frais à l'Organisme pour l'octroi des permis d'occupation du domaine public pour les équipements du système de vélopartage présent sur son territoire.

9. Opérations non monétaires – Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 1 926 086 \$ (1 396 307 \$ en 2024) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité.

10. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2028, à verser une somme de 3 004 551 \$.

	\$
2026	923 940
2027	1 032 955
2028	1 047 656

11. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2028, l'Organisme recevra des sommes totalisant 20 548 914 \$. Les encaissements minimaux au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2026	6 499 705
2027	6 852 201
2028	7 197 008

12. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

13. Budget 2025

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 29 octobre 2024.

14. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Au 31 décembre 2025, les passifs financiers de l'Organisme correspondent aux créiteurs et charges à payer d'un montant de 6 110 388 \$ (5 720 243 \$ en 2024) et dont les échéances sont inférieures à un an.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2025. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

L'Organisme a obtenu l'autorisation de la Ville de Montréal de contracter une marge de crédit temporaire d'une durée de quatre mois, d'un montant maximal de 2 500 000 \$, afin de mieux gérer ses obligations entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026. À la date des présents états financiers, l'Organisme n'a pas encore contracté cette marge de crédit.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de son encaisse et de ses comptes clients. Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier n'est déprécié aux 31 décembre 2025 et 2024 et aucun actif financier n'est en souffrance à la date des états financiers. Tous les actifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 7 261 965 \$ et 6 110 388 \$ (4 391 862 \$ et 5 720 243 \$ en 2024), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

15. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.